



DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Description du projet :

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe

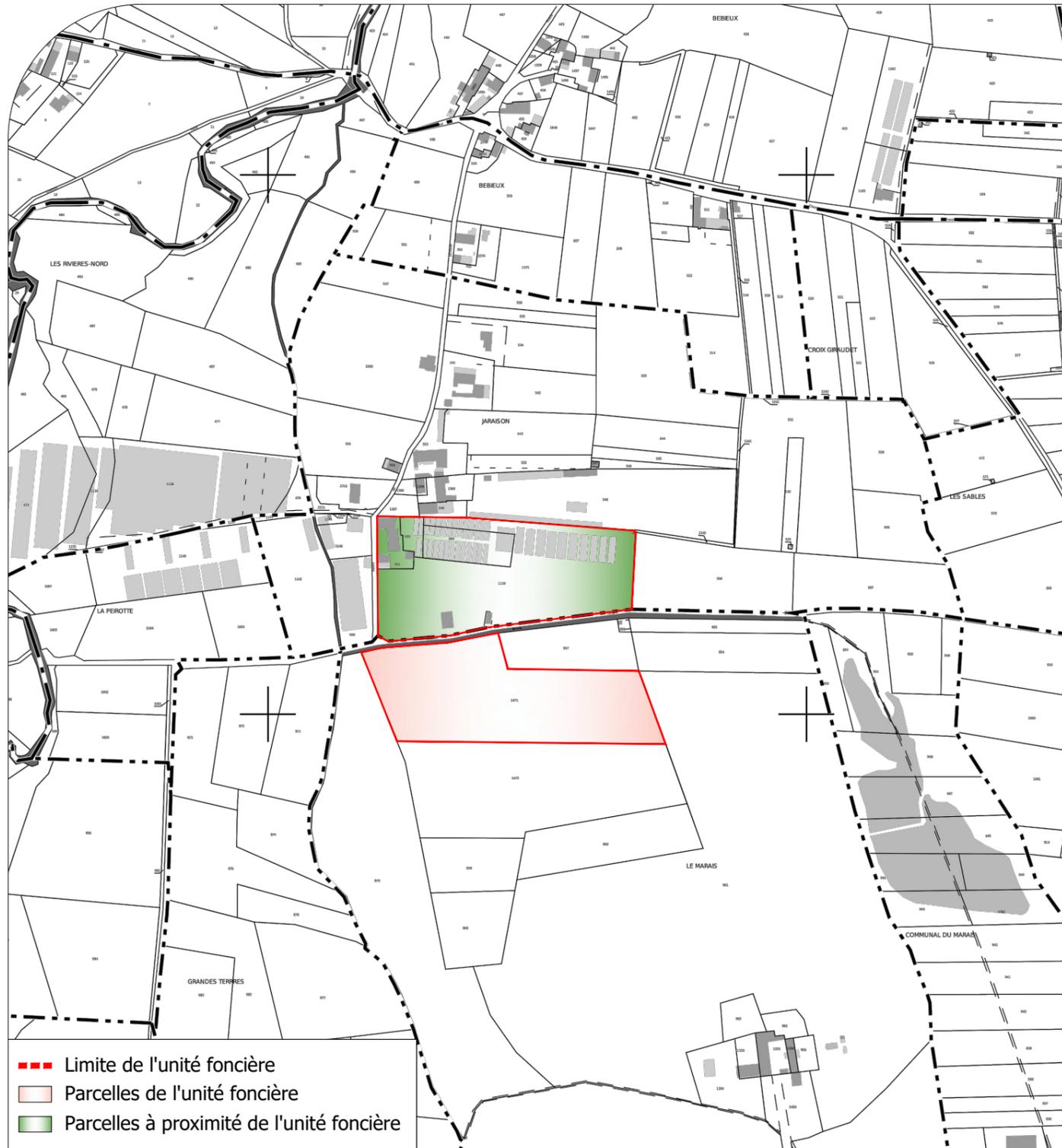
Lieu-dit : " Le Marais "

42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

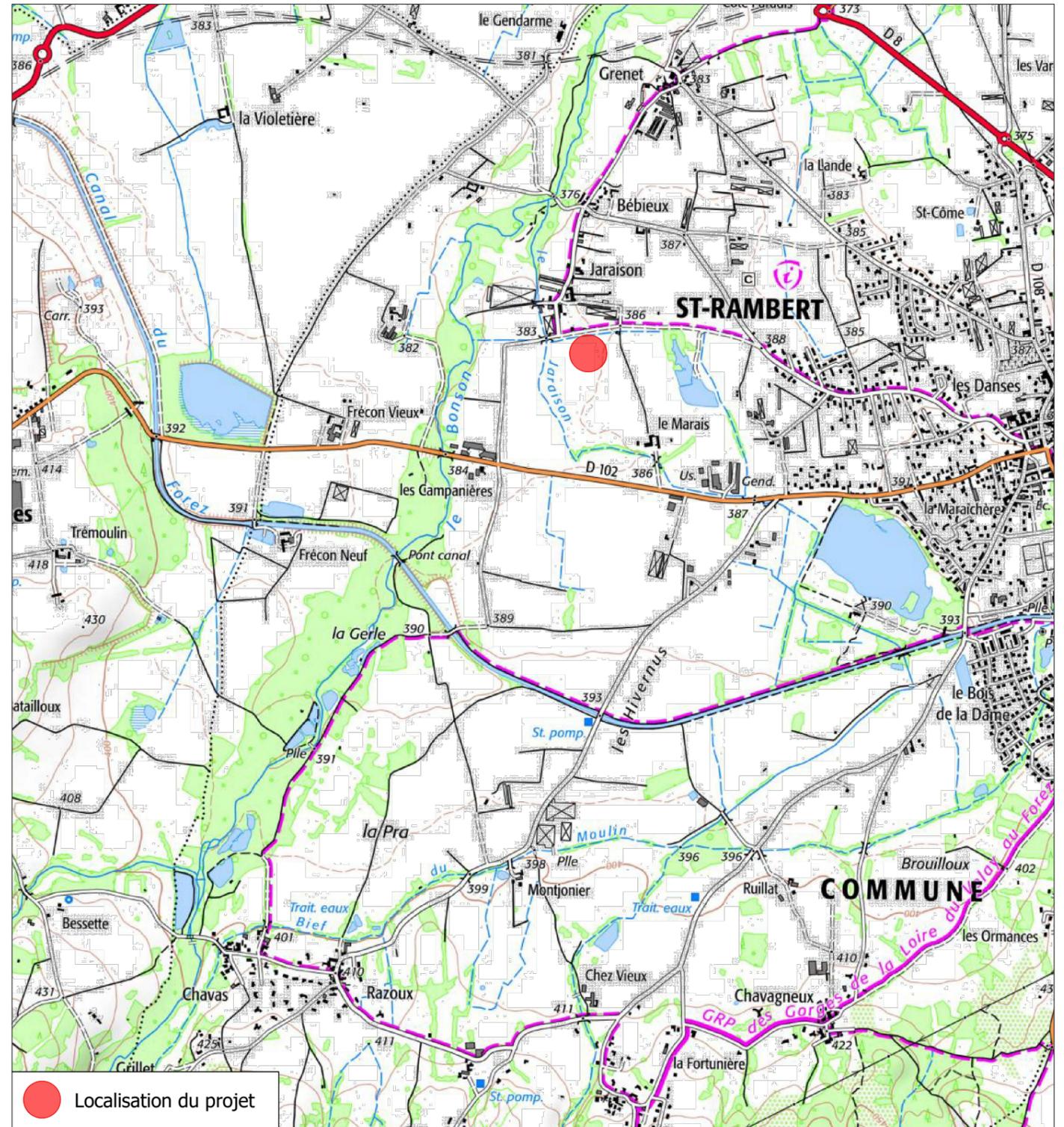
Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouailly 85000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Plan de situation cadastral - Ech 1/5000



Plan de situation IGN - Ech 1/25000

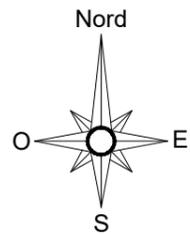


<p>Description du projet :</p> <p align="center">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p> <p>Adresse du projet :</p> <p align="center">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p align="center">PC1</p> <p>Date :</p> <p align="center">19/07/2022</p> <p>Echelle :</p> <p align="center">1/5000 et 1/25000</p> <p>Dessinateur :</p> <p align="center">RPR</p>	<p>Nom du plan :</p> <p align="center">Plan de situation</p> <p>Architecte :</p> <p align="center">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</p>		

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gov

— Unité foncière



Description du projet :

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe
Lieu-dit : " Le Marais "
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Numéro de plan :

PC2

Date :

20/07/2022

Echelle :

1/1500

Dessinateur :

RPR

Nom du plan :

Plan de masse - Existant

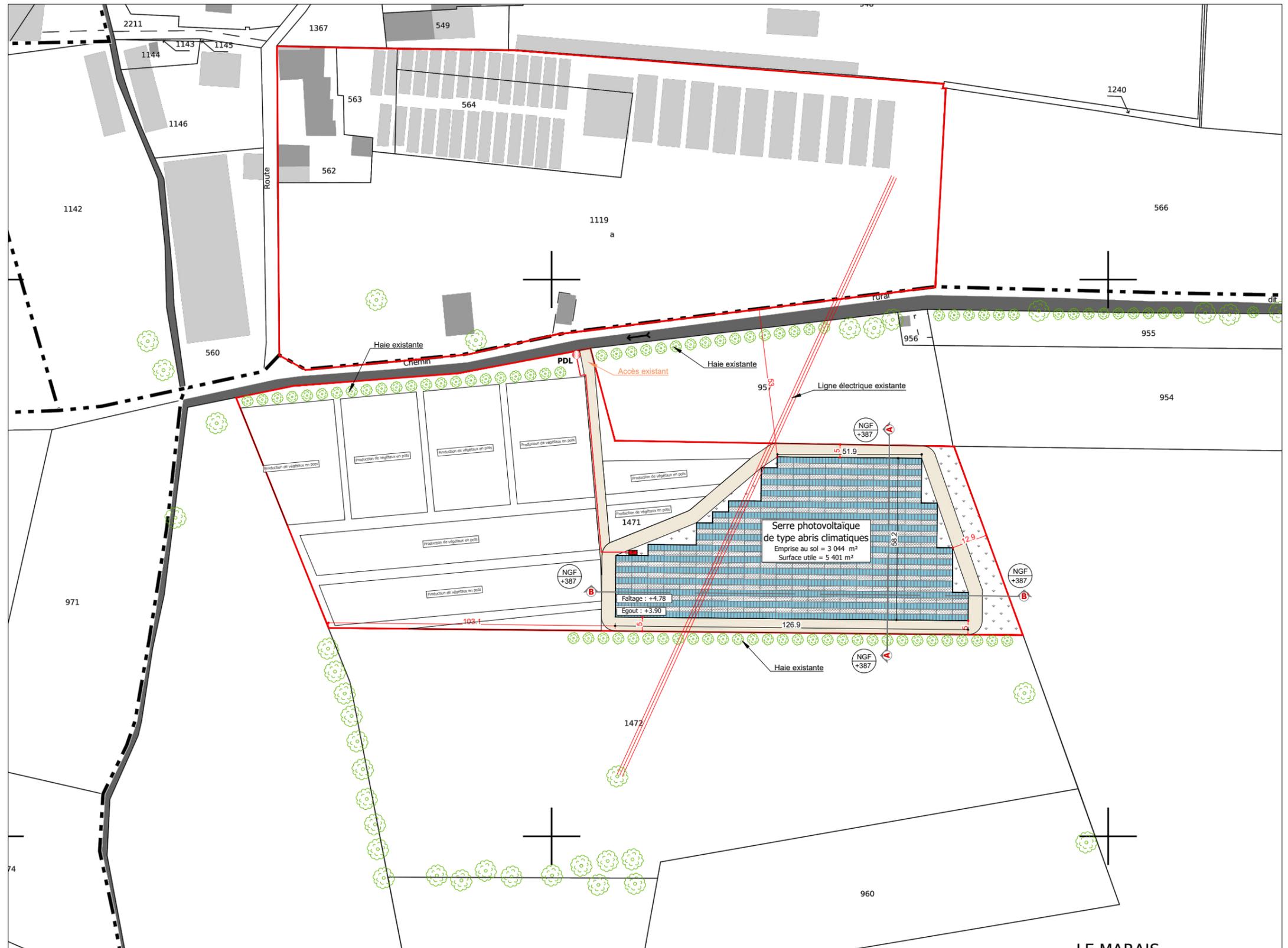
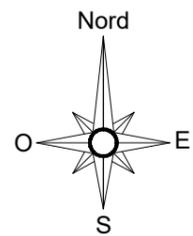
Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Aire de manoeuvre et Accès
- ±0,00
Faitage Hauteur faitage + égout du toit
- NGF
+000 Niveaux NGF
- 🌳 Végétation et arbres existants



Description du projet :

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe
Lieu-dit : " Le Marais "
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Numéro de plan :

PC2

Date :

13/06/2022

Echelle :

1/1500

Dessinateur :

RPR

Nom du plan :

Plan de masse

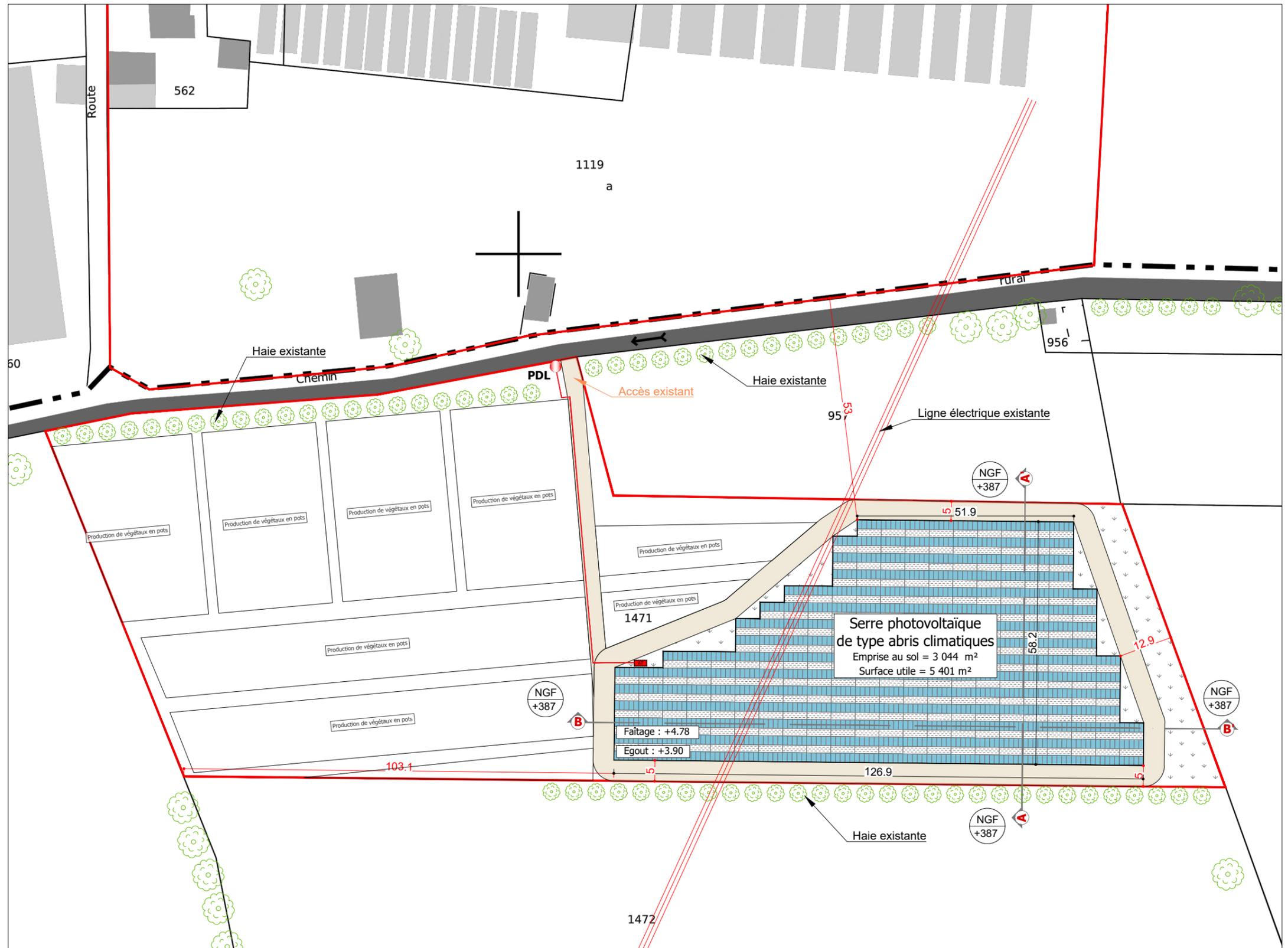
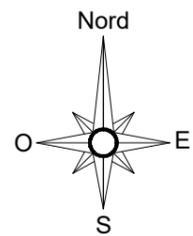
Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Aire de manoeuvre et Accès
- ±0,00
Faitage Hauteur faitage + égout du toit
- NGF
+000 Niveaux NGF
- 🌿 Végétation et arbres existants



Description du projet :

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe
 Lieu-dit : " Le Marais "
 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Numéro de plan :

PC2

Date :

06/07/2022

Echelle :

1/1000

Dessinateur :

RPR

Nom du plan :

Plan de masse

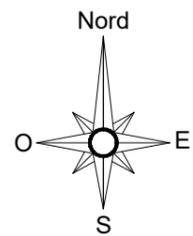
Architecte :

Michel Blanchon
 Architecte DESA
 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
 Tel: 06 30 36 35 46
 michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Légende :

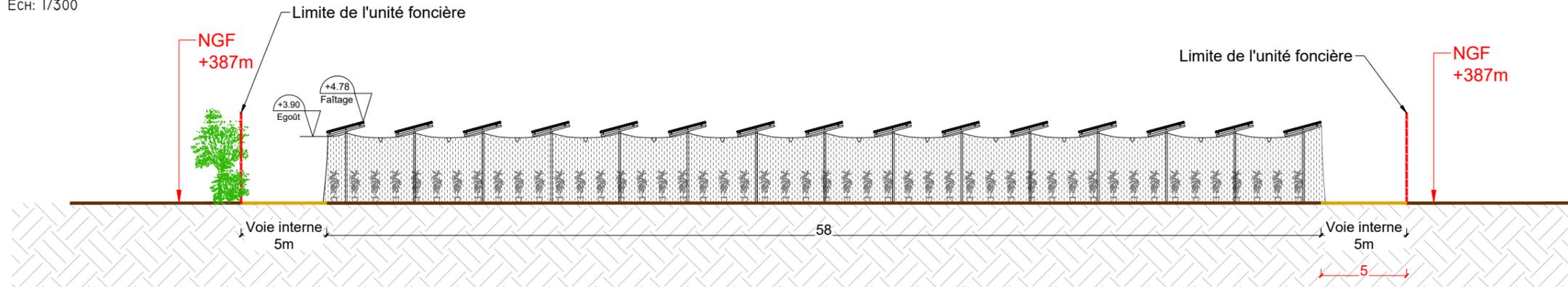
Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Aire de manoeuvre et Accès
- ±0,00
Faitage Hauteur faitage + égout du toit
- NGF
+000 Niveaux NGF
- 🌳 Végétation et arbres existants

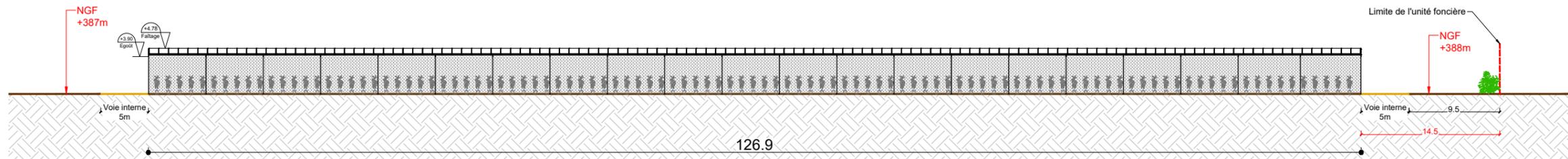


<p>Description du projet : Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p> <p>Adresse du projet : Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Numéro de plan : PC2</p> <p>Date : 06/07/2022</p> <p>Echelle : 1/1000</p> <p>Dessinateur : RPR</p>	<p>Nom du plan : Plan de masse</p> <p>Architecte : Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</p>		

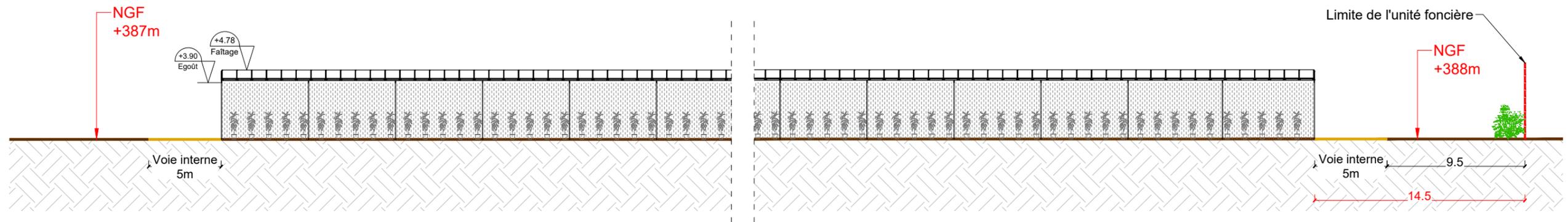
COUPE A-A'
Ech: 1/300



COUPE B-B'
Ech: 1/500



COUPE B-B'
Ech: 1/300



Description du projet :

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe
Lieu-dit : " Le Marais "
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Numéro de plan :

PC3

Date :

20/07/2022

Echelle :

1/500 et 1/300

Dessinateur :

RPR

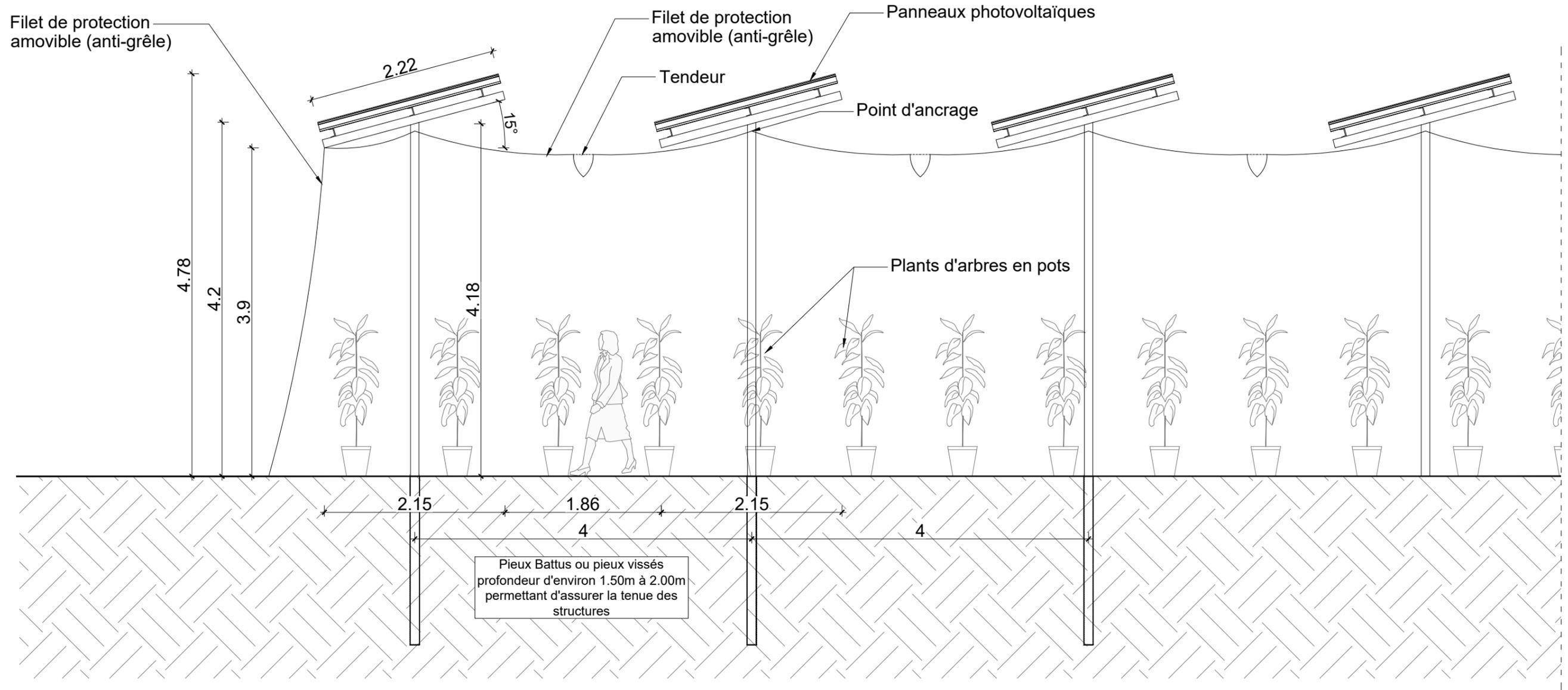
Nom du plan :

Coupe de terrain

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

STRUCTURE : COUPE DE PRINCIPE
Ech: 1/75



Pieux Battus ou pieux vissés
profondeur d'environ 1.50m à 2.00m
permettant d'assurer la tenue des
structures

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

Description du projet :	Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique		Numéro de plan :	PC3	Nom du plan :	Coupe de terrain
	Adresse du projet :		Date :	20/07/2022	Architecte :	
Monsieur MERLE Philippe		Echelle :		1/75	Michel Blanchon	
Lieu-dit : " Le Marais "		Dessinateur :		RPR	Architecte DESA	
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT		Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.		7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS		Tel: 06 30 36 35 46
				michel.blanchon.86@wanadoo.fr		

	Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique 42170 – SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET
	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>



I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT (85670), au lieu-dit « Le Marais ».

Situé à l'Ouest de la commune à proximité de parcelles cultivées par des tiers, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché et lointain (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Un accès est existant depuis la route de Jaraison au sud du projet (voir photo cf.).



I. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre sera implantée sur la parcelle n°1471 de la section F au lieu-dit « Le Marais » sur la commune de SAINT-JUST SAINT RAMBERT (42170).

Les accès se feront depuis la route de Jaraison à sud du projet.

La serre viendra s'implanter sur un terrain déjà utilisé pour de la culture en pots.

Ce projet permettra à l'exploitant d'améliorer les conditions d'exploitation et en particulier :

- Développement et pérennisation de l'activité de production
- Allongement de la période de production
- Amélioration des conditions de travail sous abris climatiques
- Efficience de l'organisation du travail avec des nouveaux espaces
- Sécurité de production contre les aléas climatiques (vent, grêle, et excès pluviométriques)

La construction s'implantera en zone A suivant le Plan Local d'Urbanisme qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La végétation et les haies qui ceinturent l'unité foncière seront conservées et permettront de participer à l'intégration paysagère du projet.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

III. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, une armoire technique sera implantée à proximité du projet.

Cette armoire technique aura pour dimension 2.90m x 1.30m x 2.20m ht pour une emprise au sol de 3.77m².



Exemple d'une armoire technique

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas de raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 500 kWc. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès de ce même gestionnaire.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant.

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les accès créés seront carrossables pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.

IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte du Monsieur MERLE fera l'objet d'un bail à construction. Monsieur MERLE restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières.

La parcelle sur laquelle sera implanté le projet fera l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ Mode constructif :

La serre photovoltaïque de type abri climatique sera constituée d'une structure porteuse en acier permettant de soutenir les filets de protection ainsi que les panneaux photovoltaïques.

Les filets tendus entre les rangées de panneaux photovoltaïques assureront la protection contre la grêle tandis que les filets en périphérie assureront le rôle de brise-vent.

La hauteur de passage libre sera de 3,90 m permettant le passage des engins agricoles. La hauteur au faîtage sera de 4,78 m.

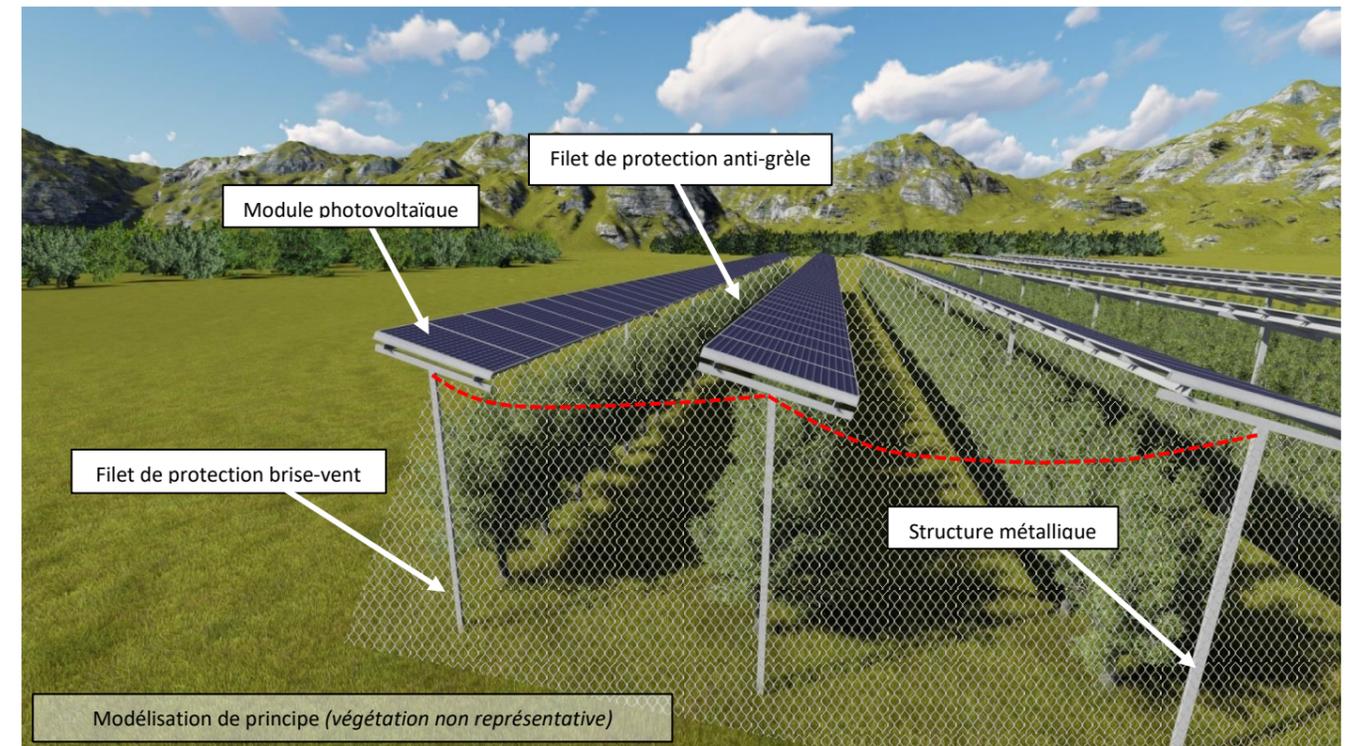
La largeur d'une structure est de 2,15 m (projetée au sol).

La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle.

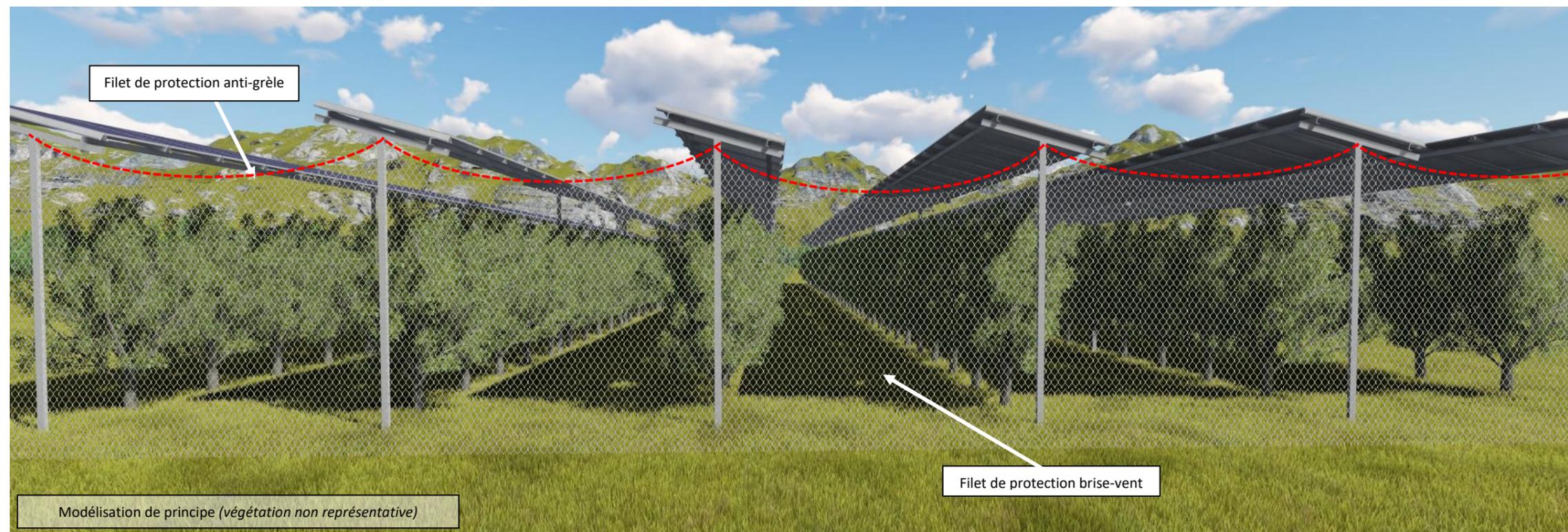
Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

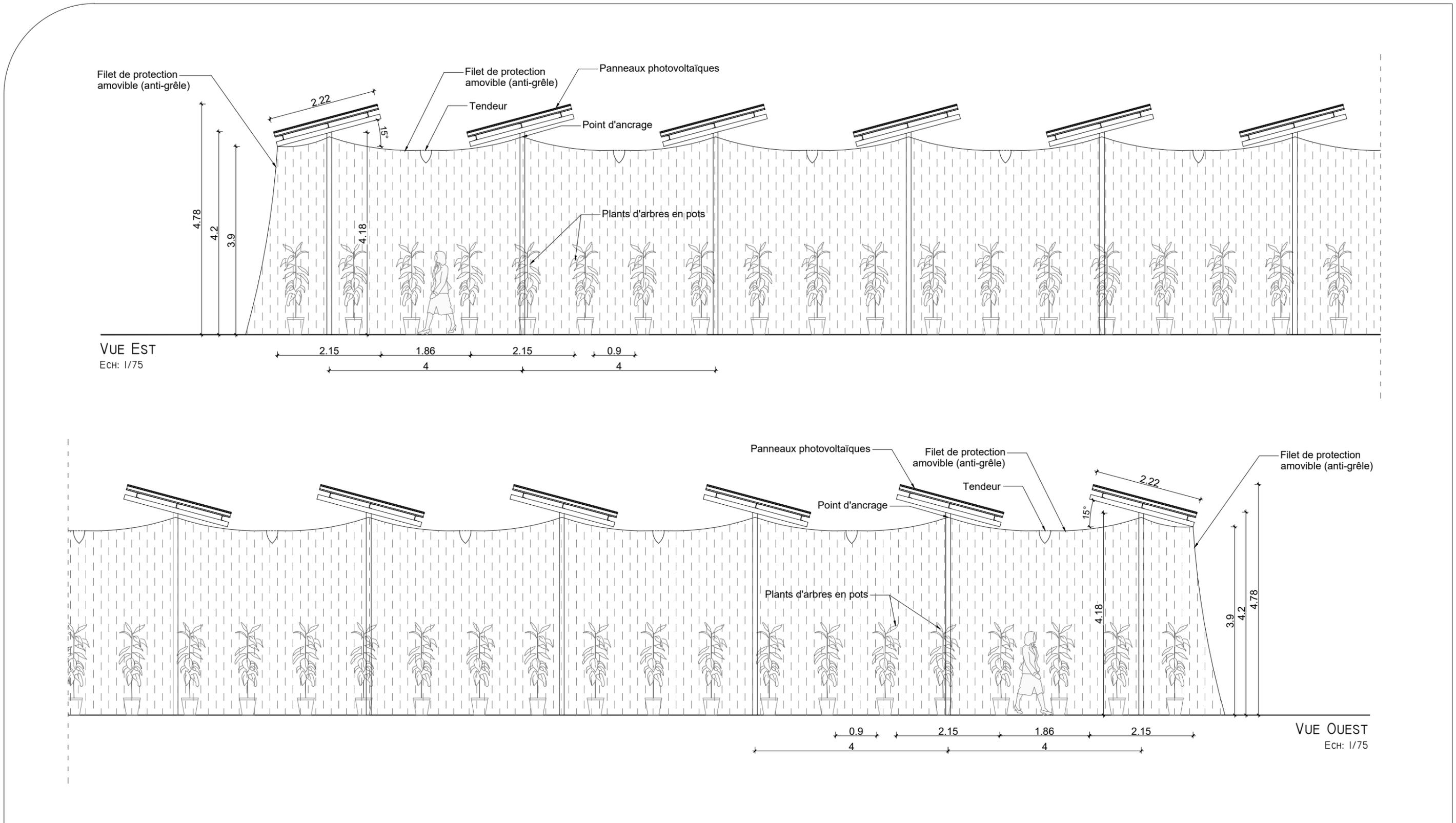
Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité des structures seront des pieux battus ou pieux vissés à une profondeur d'environ 1.50m à 2.00m suivant les préconisations de l'étude de sol.

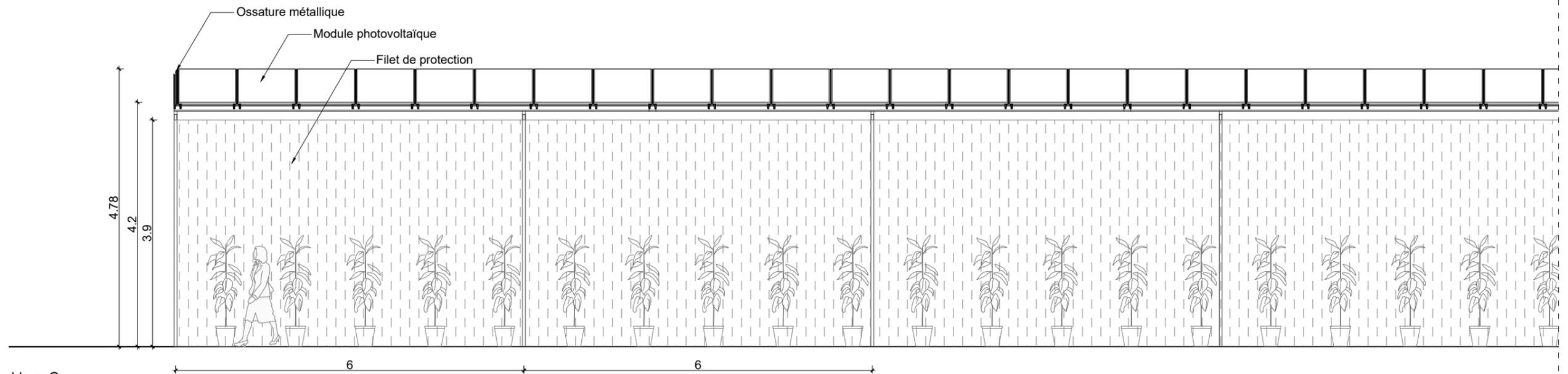


L'emprise au sol total de la serre photovoltaïque de type abri climatique et de l'armoire technique sera de 3044 m² et 3.77 m².

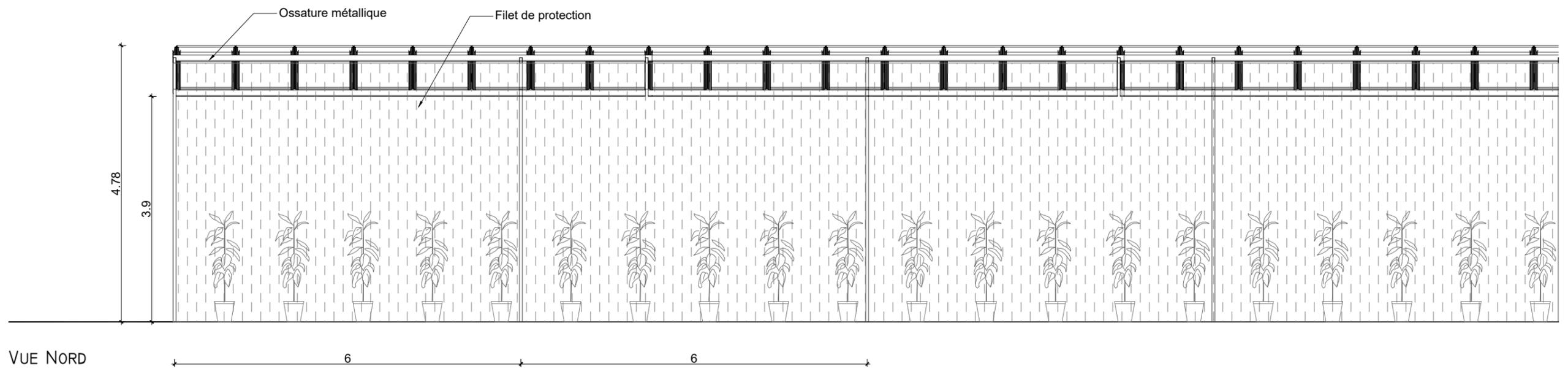




<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC5</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Plan des façades</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">07/07/2022</p> <p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">1/75</p> <p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;">Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p style="font-size: small;">Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</p>		



VUE SUD
Ech: 1/75



VUE NORD
Ech: 1/75

<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC5</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Plan des façades</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">07/07/2022</p> <p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">1/100</p> <p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;"><i>Michel Blanchon</i> Architecte DESA 7 route de Nouaille 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC6-7-8</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Localisation des prises de vues</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">27/07/2022</p> <p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">NA</p> <p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;"><i>Michel Blanchon</i> Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>

VUE 1 - AVANT



VUE 1 - APRES



<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC6-7-8</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Insertions - Photos</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">27/07/2022</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;"><i>Michel Blanchon</i> Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p><small>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</small></p>	<p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">NA</p>	
	<p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRES



<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC6-7-8</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Insertions - Photos</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">27/07/2022</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;"><i>Michel Blanchon</i> Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p><small>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</small></p>	<p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">NA</p>	
	<p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRES



<p>Description du projet :</p> <p style="text-align: center;">Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique</p>	<p>Numéro de plan :</p> <p style="text-align: center;">PC6-7-8</p>	<p>Nom du plan :</p> <p style="text-align: center;">Insertions - Photos</p>
<p>Adresse du projet :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur MERLE Philippe Lieu-dit : " Le Marais " 42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT</p>	<p>Date :</p> <p style="text-align: center;">27/07/2022</p>	<p>Architecte :</p> <p style="text-align: center;"><i>Michel Blanchon</i> Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>
<p><small>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</small></p>	<p>Echelle :</p> <p style="text-align: center;">NA</p> <p>Dessinateur :</p> <p style="text-align: center;">RPR</p>	